



**CUERS**

Mairie de Cuers

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE L'ACHAT  
Service de la Commande Publique

# ARRETE DU MAIRE

PORTANT RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

---

*SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT*

*Nomenclature : 6.4 AUTRES ACTES REGLEMENTAIRE*

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUERS,

**VU** l'article L2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs du Maire matière de restriction en des usages non prioritaires d'eau,

**VU** l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 imposant des restrictions d'utilisation de l'eau,

**CONSIDERANT** la sécheresse persistante sévissant sur le Département et plus particulièrement sur la Commune,

**CONSIDERANT** le risque de pénurie d'eau pouvant affecter la ressource en eau potable,

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1er :**

Sont interdits à dater de ce jour :

- L'arrosage des jardins et espaces verts publics et privés, de 9 heures à 19 heures,
- La vidange et le remplissage des piscines privées,
- Le lavage des véhicules hors station de lavage (sauf lavages liés à des impératifs sanitaires ou sécuritaires),
- L'alimentation des fontaines.

**ARTICLE 2** : Les dispositions ci-dessus sont applicables jusqu'au 15 octobre 2021, sauf disposition contraire à venir.

**ARTICLE 3** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pierrefeu-du-Var, M. le Chef de Service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Cuers, le 05 AOUT 2021

**Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté de  
Communes «Méditerranée Porte des  
Maures»**

**Bernard MOUTTET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Mouttet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CUERS' at the top and 'VAR' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape scene.